

Dans la province que je représente, on dira aux gens, j'en suis certain, que, grâce au bill, ils auront quatre nouveaux députés, mais il ne faut pas oublier que les règles actuellement en vigueur, leur en donneraient trois. La formule d'amalgame en ajoute un, selon la nouvelle interprétation. Il faut aussi se rappeler que les trois nouveaux députés auraient fait partie d'une Chambre de 264 représentants, alors que le siège supplémentaire fera partie d'une Chambre de 280 sièges. Nous avons donc reculé au lieu d'aller de l'avant. Peu importe la manière dont on interprète les données statistiques sur l'accroissement de notre population, on se rend compte que le rythme de croissance y est plus rapide que dans toute autre province; et pourtant, en ce qui concerne notre représentation à la Chambre, nous perdons des sièges en vertu de la formule d'amalgame parce que notre province est qualifiée de province intermédiaire aux fins du remaniement proposé à la suite du recensement de 1971. La représentation de 29 députés à laquelle nous aurions pu nous attendre en tant que petite province a été réduite de moitié par la formule. Comme je l'ai dit, on semble en avoir ajouté un en cours de route sur une Chambre totalisant 280 représentants. Je ne m'oppose pas au correctif—il ne figure pas dans le bill—qui, si je comprends bien, donnera un siège de plus aux territoires du Nord-Ouest.

J'ai écouté attentivement, tout comme les autres députés, j'en suis sûr, l'éloquent intervention du député des territoires du Nord-Ouest (M. Firth) au cours de laquelle il a décrit sa vaste circonscription. Moi-même représentant d'une vaste circonscription, je sais comme ses problèmes sont bien des fois plus considérables que les miens. Toutefois, le siège additionnel s'ajoute au total, qu'il figure ou non dans le bill. Je me rends compte que le bill ne parle pas du tout des deux territoires qui feront l'objet d'une étude à part. En 1981, année qui sera bientôt là, si l'on en juge par la formule qui nous est proposée, notre province sera censée être devenue une grande province. Ne nous laissons pas envahir par un sentiment de fausse fierté en Colombie-Britannique, toute grande et belle que soit notre province.

Il n'y a rien à gagner à jouer le jeu avec les grands ici parce que l'avantage en termes de sièges provient d'un statut inférieur. Nous avons beaucoup de problèmes sur le plan de la géographie locale et des distances qui nous séparent d'Ottawa. Tous les députés de la Colombie-Britannique savent ce que c'est que de passer des jours entiers dans les avions et les aéroports. Ils savent ce que c'est que d'attendre le décollage tout en ne sachant pas si l'horaire sera respecté. Il y a le retard dû aux avions. Je suis certain que nos députés font du travail aussi bon que n'importe quels autres députés, en dépit de ce problème. Des problèmes particuliers de représentation se posent à la province de la côte du Pacifique; c'est aussi le cas de Terre-Neuve, je suppose, bien que le facteur d'accroissement de la population de cette province soit différent.

On propose de faire une grande province de la Colombie-Britannique en 1981, même si sa population ne représente pas le tiers de celle de l'Ontario. J'espère qu'à l'étape du comité, on présentera un amendement qui portera à au moins 4½ millions le nombre d'habitants nécessaire pour qu'une province cesse d'être considérée comme une province intermédiaire. De la sorte, il n'y aurait pas de changement tant que la province intermédiaire ne compterait pas au moins la moitié du chiffre de la population de la plus grande province, qu'il s'agisse de l'Ontario ou du Québec, au moment voulu.

Circonscriptions électorales

Les autres provinces prennent de l'expansion, mais moins vite que nous. Je pense que c'est un important facteur à rappeler. Si l'on examine les chiffres publiés en fonction de la redistribution de 1981, on constate que nous aurions droit à 38 sièges, si la redistribution était basée sur une petite province. Si nous étions une province intermédiaire, nous aurions droit à 34 sièges. Et si l'on regarde maintenant le tableau que nous avons sous les yeux, on constate que l'on nous en offre seulement 32. Si l'on se reporte au début de la discussion, on s'aperçoit que nous n'avions alors droit qu'à 30 sièges. Les propositions dont nous sommes saisis ce soir constituent donc un léger progrès. Cependant, ce progrès n'est que de deux sièges, et non de quatre ou huit. Si l'on songe à toutes les difficultés de représentation, je ne crois pas que ce soit suffisant.

On devrait se rappeler que les grandes provinces sont situées de part et d'autre de la capitale nationale. Elles ont l'avantage d'être placées juste au milieu. Les problèmes auxquels nous nous heurtons, nous, députés représentant les extrémités du pays, ne sont pas les mêmes que ceux des députés des deux grandes provinces encadrant la région qui englobe la capitale nationale.

Pour toutes ces raisons, je crois donc que nous devons nous opposer à ce bill. Si on fait le calcul pour 1981 en vertu des nouvelles règles, on voit que la représentation du Québec augmente d'environ 11, celle de l'Ontario d'environ 16 et celle de la Colombie-Britannique d'environ 4. Il me semble que ce bill a été conçu dans la crainte que la province dont la croissance est la plus rapide n'obtienne une représentation juste à la Chambre. Je m'oppose donc à ce bill pour cette raison. J'imagine que ce sera la raison pour laquelle certains orateurs de la province d'Alberta, dont la croissance est rapide, s'y opposeront. Beaucoup de choses, y compris l'idée que le Parlement ne devrait pas atteindre des proportions trop lourdes dans très peu de temps, fournissent à notre parti des raisons suffisantes pour s'opposer au bill que nous étudions ce soir.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, au début de 1973, les commissions des circonscriptions électorales des diverses provinces ont fait à la Chambre leurs recommandations sur la révision de la carte électorale conformément à la loi alors en vigueur. A la suite du recensement de 1971, il est maintenant temps de procéder à une nouvelle répartition des sièges à la Chambre des communes. Les commissions de délimitation des circonscriptions électorales ont cependant fait un travail moins que satisfaisant en divisant les provinces.

● (2030)

En Alberta, province que je connais le mieux, il est clair que le remaniement a été mal fait. Par exemple, des circonscriptions presque complètement rurales, comme Lethbridge, comptent une population de 97,000 âmes, tandis que d'autres, telle Calgary-Nord, qui est entièrement urbaine, a une population de 77,000 habitants. De toutes évidence, cela n'a aucun sens au point de vue du fair-play ou pour ce qui est de faciliter aux députés la communication avec leurs mandants ou inversement. A vrai dire, le seul point qui soit rationnel, c'est que les circonscriptions rurales ont plus tendance à suivre les orientations nationales. Donc, si le parti au pouvoir n'a pas une très bonne représentation dans une province, il a intérêt à avoir plus de sièges urbains que de sièges ruraux.

Les rapports de la commission des limites des circonscriptions électorales renfermaient des erreurs pour certaines autres provinces également. Ces rapports ont fourni aux députés l'occasion de soulever de vieux griefs contre